

COMMUNE DE CHAMADELLE

Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs



Les bons réflexes face au danger !

DOCUMENT À CONSERVER

LE MOT DU MAIRE

Chères Chamadelloises, chers chamadellois,

Un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) a été mis en place dans la commune. Il détermine en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes. Il fixe à l'échelon communal l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes. Il recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre, par la commune, des mesures d'accompagnement et de soutien de la population. Ce document est consultable en mairie.

Aujourd’hui, en éditant ce Document d’Information Communal sur les Risques Majeurs, nous répondons à l’obligation d’informer les administrés des risques majeurs présents sur la commune et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent.

Ce document est un guide simple sur la conduite à tenir en cas de catastrophe d’origine naturelles ou technologiques.

Sans vouloir dramatiser, il faut être conscient que le risque nul n’existe pas. Alors, soyons prêts à agir face à ces évènements.

Il est donc important, pour votre sécurité et celle de votre entourage, de lire attentivement ce document et de le conserver précieusement.

**Daniel FILLON
Maire de CHAMADELLE**

SOMMAIRE

Le Mot du Maire	p. 2
Les Risques Majeurs sur la Commune	p. 4
L'alerte et le regroupement	p. 5
A avoir chez soi ...	p. 5
Les risques majeurs recensés	
- Le risque inondation	p. 6,7
- Le risques Feux de Forêt	p. 8,9
Les autres risques naturels	
- Le risque tempête	p. 9,10
- Le Risque Canicule	p. 12
- Le Risque Grand Froid	p. 13
Les risques technologiques	p. 14,15
Les Numéros utiles / d'Urgences	p. 16

LES RISQUES MAJEURS SUR LA COMMUNE

Un risque majeur est la confrontation entre un phénomène potentiellement dangereux et des enjeux humains, économiques et environnementaux. Il est caractérisé par sa faible fréquence et par son énorme gravité.

Le Dossier Départemental des Risques Majeurs recense pour la Gironde neufs risques majeurs : inondation, Feu de Forêt, Eboulement, Effondrement, Phénomènes littoraux, Retrait-Gonflement, industriel, nucléaire, rupture de barrage.

La commune de CHAMADELLE est exposée à deux risques majeurs recensés :

le risque inondation et le risque feu de Forêt.

La commune est également exposée aux risques naturels météorologiques tels que tempête, canicule, grand froid ... et aussi, mais plus faiblement, à des risques technologiques.

L'ALERTE ET LE REGROUPEMENT

En cas de déclenchement d'alerte des risques majeurs, la population concernée sera informée par porte-voix et/ou par le système de « porte à porte. ».

Pour le risque inondation, des relais de quartier (personnes désignées au sein du village) ont été désignés dans les villages les plus exposés à ce risque pour informer les voisins en cas de nécessité.

Pour le risque feu de forêt, un relais de quartier a été désigné afin d'informer la population concernée.

Si des évacuations doivent être effectuées, le lieu de regroupement est le foyer communal, situé entre l'école et l'épicerie, au Petit Bignac.

DE MANIÈRE GENERALE, **À AVOIR CHEZ SOI ...**

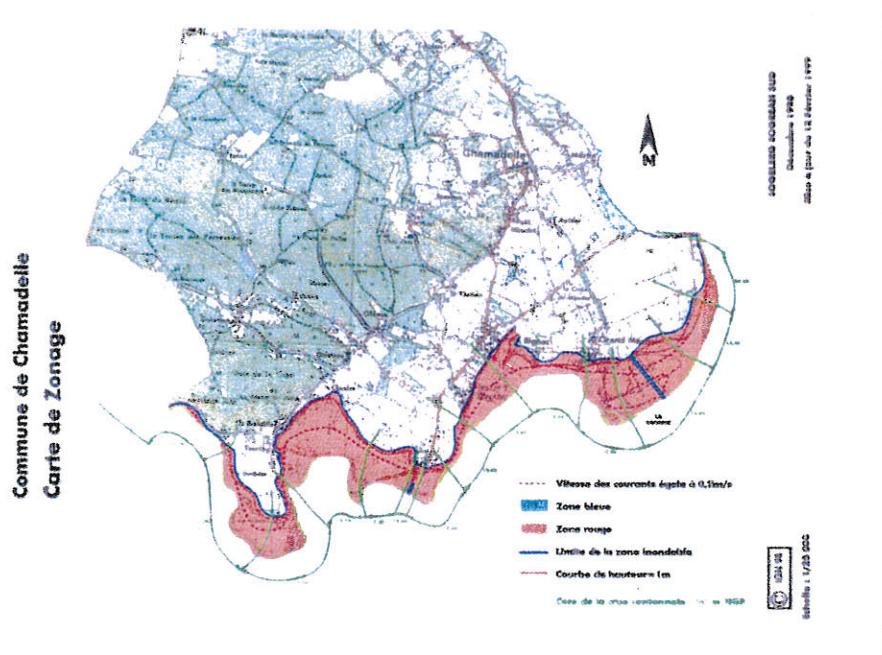
Radio portable à piles, lampe de poche ou bougie, réserve d'eau potable, médicaments urgents, couvertures, matériel de confinement...



RISQUE INONDATION

La commune de Chamadelle est exposée au risque inondation du fait que le territoire communal longe La Dronne.

Le Plan de Prévention des Risques d’Inondation définit les secteurs concernés et les règles d’urbanisme qui s’y appliquent (voir la carte ci-dessous).



Lorsque des pluies abondantes et/ou durables surviennent, le débit du cours d'eau augmente et peut entraîner le débordement des eaux.

En France, les crues ont quatre origines principales :

- *Les orages d'été qui provoquent des pluies violentes et localisées.*
- *Les perturbations orageuses d'automne, notamment sur la façade méditerranéenne, mais dont les effets peuvent se faire ressentir dans toute la moitié sud du pays.*
- *Les pluies océaniques qui occasionnent des crues en hiver et au printemps, surtout dans le nord et l'ouest de la France.*
- *La fonte des neiges qui joue parfois un rôle amplificateur.*

Pour connaître en temps réel le niveau de la Dronne :

www.vigicrues.gouv.fr

LE COMPORTEMENT DU CITOYEN

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE INONDATION

AVANT LA CRISE	S'informer sur le risque, sa fréquence et son importance, le niveau des plus hautes eaux, les lieux refuges.
PENDANT LA CRISE	Se tenir informé de l'évolution de la situation (radio, mairie) et prévoir les gestes essentiels : Fermer portes et fenêtres ; Couper le gaz et l'électricité ; Monter dans les étages ; Prévoir une réserve d'eau potable ; Éviter de rester bloqué (quitter les lieux dès que l'ordre en est donné) ; Déplacer hors d'atteinte de l'eau les objets de valeur et les produits polluants ; Ne pas aller chercher vos enfants à l'école : les enseignants s'occupent d'eux ; Ne pas téléphoner : libérer les lignes pour les secours.
APRÈS LA CRISE	Aérer et désinfecter les pièces ; Chauder dès que possible et ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche ; S'assurer que l'eau du robinet est potable (mairie) ; Faire l'inventaire des dommages.
OÙ S'INFORMER	Auprès de la mairie ; Auprès du Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile à la Préfecture de la Gironde ; Auprès de la Direction Départementale de l'Équipement. Sur Internet : Direction Régionale de l'Environnement réseau national des données sur l'eau : http://www.mde.tm.fr Ministère de l'environnement et du développement durable : www.prim.net

À RETENIR				EN CAS D'INONDATION BRUTALE	
	Fermez la porte, les aérations	Coupez l'électricité et le gaz	Montez à pied dans les étages		
					
	Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre	N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours		
					Gagnez un point en hauteur

RISQUE FEU DE FORêt



La Commune de Chamadelle est exposée au risque feu de forêt, la surface boisée représentant plus de 50% du territoire communal.

LE COMPORTEMENT DU CITOYEN

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE FEUX DE FORêt

AVANT LA CRISE	Repérer les chemins d'évacuation, les abris ; Prévoir les moyens de lutte (points d'eau, matériels...) ; Débroussailler autour de la maison ; Vérifier l'état des fermetures et de la toiture.
PENDANT LA CRISE	<i>Si l'on est témoin d'un départ de feu :</i> Informier les pompiers ; Si possible attaquer le feu ; Rechercher un abri en fuyant dos au feu ; Respirer à travers un linge humide ; Ne pas sortir de voiture. <i>Dans un bâtiment :</i> Ouvrir le portail du terrain ; Fermer les bouteilles de gaz (éloigner celles qui sont à l'extérieur) ; Fermer et arroser volets, portes et fenêtres ; Occulter les aérations avec des linges humides ; Rentrer les tuyaux d'arrosage ;
APRÈS LA CRISE	Éteindre les foyers résiduels
OÙ S'INFORMER	Auprès de l'Office National des Forêts ; Auprès de la mairie ; Auprès de la préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile) ; Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

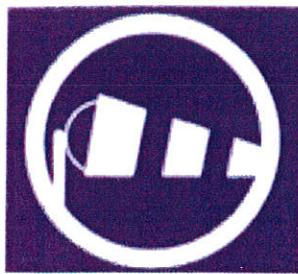
Les feux de forêt ou incendies se déclarent dans une formation végétale, généralement de type forestière (forêts de feuillus ou/et de conifères) ou subforestière (garrigues, maquis...). Ces incendies peuvent être d'origine naturelle (foudre) ou humaine, volontaires, criminels, mais la plupart sont la conséquence d'une imprudence (mégot de cigarette, barbecue, feu de camp, feu d'artifice...).

Rappel Débroussaillage

Afin de se prémunir des **feux de forêts et incendies**, il est impératif de réaliser un **entretien de son terrain**. La législation vous y oblige. Les propriétaires sont tenus d'effectuer les travaux de débroussaillage comme le précise l'article du code forestier L 321-5-3 :
" on entend par **débroussaillage** les opérations dont l'objectif est de diminuer l'intensité et de **limiter la propagation des incendies** par la réduction des combustibles végétaux en garantissant une rupture de la continuité du couvert végétal et en procédant à l'élagage des sujets maintenus et à l'élimination des rémanents de coupes. »

La zone à **débroussailler** s'étend sur **un rayon de 50 mètres autour des constructions**, chantiers travaux, et installations de toute nature ainsi que sur **une bande de 10 mètres** de part et d'autres de l'emprise des voies privées donnant accès à ces constructions.

Attention : il s'agit d'un débroussaillage et d'un maintien en l'état débroussaillé pour ces zones.



LE RISQUE TEMPÈTE

Les tempêtes sont des phénomènes atmosphériques qui se caractérisent par des vents violents, produits par une dépression barométrique fortement marquée. Elles résultent de l'évolution d'une perturbation (dépression) où s'affrontent deux masses d'air de caractéristiques différentes (température et humidité.)

Des pluies plus ou moins intenses accompagnent généralement ce phénomène dont la durée varie de quelques minutes à quelques jours. On parle de tempêtes lorsque la vitesse des vents dépassent 49 km/h (soit 48 nœuds – degré 10 sur l'échelle de Beaufort)

En principe, la vitesse du vent augmente avec l'altitude, le vent est donc moins fort au sol. Cependant, certaines particularités topographiques peuvent conduire à une augmentation de cette vitesse, c'est le cas des vallées où le vent s'y engouffrant est accéléré par effet "venturi".

LE COMPORTEMENT DU CITOYEN

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE TEMPÈTE

AVANT LA CRISE	Connaître les consignes de sauvegarde et les messages météo ; Rentrer à l'intérieur les objets susceptibles d'être emportés ; Gagner un abri en dur ; Fermer portes et volets ; Rentrer les bêtes et le matériel ; S'éloigner des bords de mer et des lacs ; Annuler les sorties en mer ou en rivière ; Arrêter les chantiers, rassembler le personnel ; Mettre les grues en girouette.
PENDANT LA CRISE	Ne sortir en aucun cas ; S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités ; Se déplacer le moins possible ; En voiture, rouler lentement ; Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision ; Ne pas téléphoner.
APRÈS LA CRISE	Réparer ce qui peut l'être sommairement (toiture notamment) ; Couper branches et arbres qui menacent de s'abattre ; Faire attention aux fils électriques et téléphoniques tombés.
OÙ S'INFORMER	Auprès de Météo France : www.meteo.fr ; Auprès de la mairie ; Auprès de la préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile) ; Auprès du Service Départemental d'Incendie et de Secours.

La Procédure de vigilance Météo

Une nouvelle procédure de vigilance météorologique est opérationnelle au plan national depuis octobre 2001. Cette procédure s'appuie sur l'élaboration d'une carte de vigilance, deux fois par jour (à 6 h et 16 h), à des horaires compatibles avec une diffusion efficace pour les services de sécurité et les médias. Cette procédure a un triple objectif :

donner aux autorités publiques, à l'échelon national, zonal et départemental, les moyens d'anticiper une crise majeure par une annonce plus précoce et davantage ciblée que les phénomènes majeurs ;

fournir aux préfets, aux maires et aux services opérationnels les outils de prévision et de suivi permettant de préparer et de gérer une telle crise ;

assurer simultanément l'information la plus large possible des médias et de la population en donnant les conseils ou consignes de comportement adaptés à la situation.

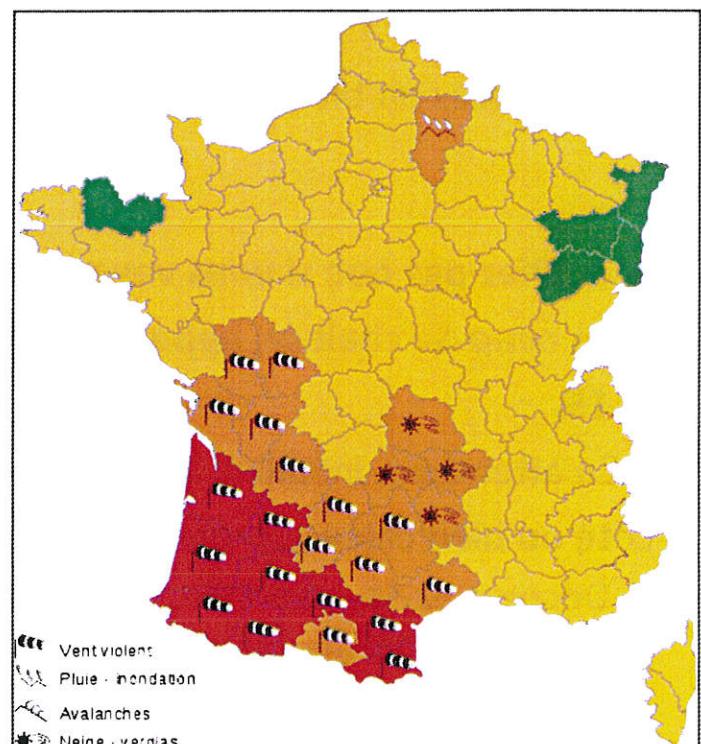
Quatre couleurs définissent ainsi une gradation des risques et sont associées à des conseils de comportement adaptés :

vert : pas de vigilance particulière

jaune : phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement dangereux

orange : vigilance accrue nécessaire, car phénomènes dangereux d'intensité inhabituelle prévus

rouge : vigilance absolue obligatoire, car phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle prévus





EN CAS DE CANICULE

- Il est recommandé de boire au minimum 1,5 litre d'eau par jour, de consommer des aliments riches en eau (melon, pastèque, tomate, sorbet...), d'humidifier régulièrement son corps (douches ou bains de pieds fréquents, utilisation d'un brumisateur...)
- Préférez sortir tôt le matin ou en soirée et évitez les sorties inutiles et non urgentes entre 13h et 17h. Le mieux est de privilégier l'ombre ou les endroits frais et climatisés. À la maison, il suffit d'aérer les pièces la nuit et maintenir fermés les volets durant la journée.
- La maladie est parfois un facteur aggravant (asthme, bronchite, diabète, maladie cardiaque, insuffisance rénale par exemple). En cas de prise de médicaments, il est parfois nécessaire en concertation avec votre médecin traitant ou votre pharmacien d'adapter les doses.

En tout cas, restez attentif aux premiers signes de déshydratation, tels que des sensations de malaises, de fatigue, de vertiges, des maux de tête, une somnolence inhabituelle, une peau chaude, sèche et rouge, des nausées ou bien des troubles du comportement ou de la conscience...

N'oubliez pas que si vous voyez une personne victime d'un malaise ou d'un coup de chaleur,appelez immédiatement les secours en composant le 15.

- En attendant, installez la personne à l'ombre et au calme, allongée sur le côté ou bien calée sur une chaise ou dans un fauteuil.
- Découvrez-la, vaporisez-la d'eau fraîche. Si elle en est capable, faites-la boire régulièrement par petites gorgées. Ne lui donnez aucun médicament.

EN CAS DE GRAND FROID



- Il faut éviter toute sortie ou activité extérieure surtout aux heures les plus froides : le soir, la nuit et début de matinée.
- Si vous devez absolument sortir, superposez les vêtements, finir par un vêtement imperméable, protégez bien tête, cou, mains et pieds. Couvrez-vous le nez et la bouche pour respirer de l'air moins froid.
- Si vous devez absolument vous déplacer, vérifiez les conditions de circulation, informez de votre itinéraire, emmenez boissons chaudes, vêtements chauds, couvertures, trousse de secours et téléphone.
- Eviter les efforts brusques et les chocs termiques.
- A l'intérieur, chauffer sans surchauffer et vérifier le fonctionnement de la ventilation.
- Prévoir un chauffage non électrique (risque de coupure d'électricité).
- Protéger ses canalisations contre le gel.
- Prévoir de l'eau et des produits alimentaires nécessitant pas de cuisson (risque de gel des canalisations ou de coupure d'électricité).

Si votre température descend en dessous de 35°C ou que vous souffrez de gelures, prévenez rapidement un médecin ouappelez le centre 15.

Si vous remarquez une personne sans abri ou en difficulté dans la rue,appelez le 115.

LES RISQUES TECHNOLOGIQUES

Le risque technologique comprend le risque industriel, le risque rupture de barrage, le risque transport de matière dangereuse et le risque nucléaire.

La commune de Chamadelle est très peu exposée à ces risques.

Cependant, il faut tenir compte que la centrale nucléaire de Braud et Saint Louis ne se situe qu'à 60 km et qu'un nuage radioactif peut parcourir des milliers de kilomètres.

En cas de catastrophe majeure, les autorités pourraient prendre des contre-mesures sanitaires comme le confinement ou la distribution de pastilles d'iode.



LE COMPORTEMENT DU CITOYEN

FICHE RÉFLEXE POUR LE RISQUE NUCLÉAIRE

AVANT LA CRISE	Il est nécessaire de connaître les risques, le signal d'alerte et les consignes
PENDANT LA CRISE	<p>Rejoindre immédiatement un local clos en respirant, dans la mesure du possible à travers un linge humide et en fuyant selon un axe perpendiculaire au vent ; Se mettre à l'abri dans ce bâtiment en bouchant les arrivées d'air (portes, fenêtres, aérations, cheminées) en arrêtant les ventilations et les climatisations ; S'éloigner des portes et fenêtres ; Écouter la radio : FRANCE INTER sur 89.7 Mhz et FRANCE BLEU GIRONDE sur 100.0 Mhz</p> <p>Ne pas aller chercher les autres membres de la famille (enfants à l'école par exemple), les secours s'en occupent ; Ne pas quitter son abri sans autorisation des pouvoirs publics ; Si un ordre d'évacuation est lancé, se munir d'un transistor, de vêtements chauds, de ses médicaments indispensables, de ses papiers personnels et d'un peu d'argent ; Éviter de téléphoner afin de laisser le réseau téléphonique libre pour les services de secours ; Si l'on craint d'avoir été exposé à des poussières radioactives, se débarrasser de ses vêtements contaminés avant de se confiner, puis se doucher et se changer si possible.</p>
APRÈS LA CRISE	N'évacuer qu'après la fin d'alerte (annoncée par la radio ou par une sirène émettant un signal continu de 30 secondes) ; Ne pas toucher aux objets, aliments, eau qui auraient pu être contaminés.
OÙ S'INFORMER	<p>Préfecture de la Gironde (Service Interministériel Régional de Défense et de Protection Civile) ; Direction Régionale de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement ; Service d'Information du CNPE du Blayais ; Mairie locale.</p>

A RETENIR	 Enfermez-vous dans un bâtiment	 Bouchez toutes les arrivées d'air	 Écoutez la radio pour connaître les consignes à suivre
	 N'allez pas chercher vos enfants à l'école : l'école s'occupe d'eux	 Ni flamme, ni cigarette	 Ne téléphonez pas : libérez les lignes pour les secours

Numéros utiles

MAIRIE DE CHAMADELLE : 05.57.49.07.41

URGENCE EDF : 0810.333.033

URGENCE SAUR : 05.81.31.35.03

METEO France : 0892.680.233

Radio France Bleu Gironde : 100.1



LE RISQUE SISMIQUE

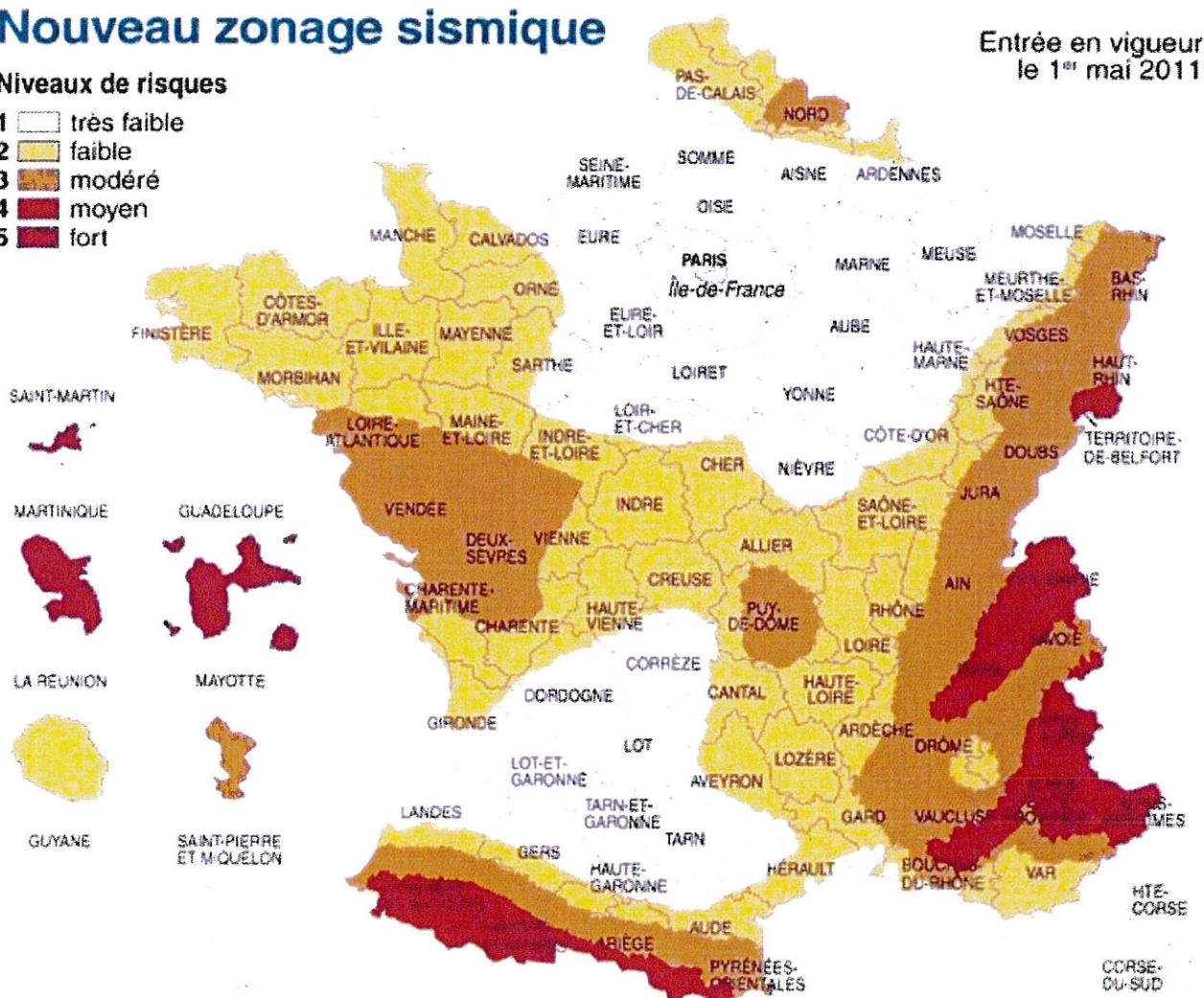
Les séismes sont, avec le volcanisme, l'une des manifestations de la tectonique des plaques. L'activité sismique est concentrée le long de failles (zones de rupture dans la roche), en général à proximité de frontières entre plaques tectoniques. Lorsque les frottements au niveau d'une de ces failles sont importants, le mouvement entre les deux blocs de roche est bloqué. De l'énergie est alors accumulée le long de la faille. Lorsque la limite de résistance des roches est atteinte, il y a brusquement rupture et déplacement brutal le long de la faille, libérant ainsi toute l'énergie accumulée parfois pendant des milliers d'années. Un séisme est donc le déplacement brutal de part et d'autre d'une faille suite à l'accumulation au fil du temps de forces au sein de la faille. Après la secousse principale, il y a des répliques, parfois meurtrières, qui correspondent à des réajustements des blocs au voisinage de la faille.

LA COMMUNE DE CHAMADELLE EST CLASSÉE EN ZONE DE SISMICITÉ FAIBLE

Nouveau zonage sismique

Niveaux de risques

- 1 très faible
2 faible
3 modéré
4 moyen
5 fort



Consignes spécifiques au risque sismique

AVANT

- Vérifier ou faire vérifier la vulnérabilité aux séismes de mon habitation
- Repérer les points de coupure du gaz, d'eau, de l'électricité.
- Fixez les appareils et les meubles lourds.
- Préparez un plan de groupement familial

PENDANT

Rester où l'on est :

- à l'intérieur : se mettre près d'un mur porteur (mur très solide), une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres ;
- à l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures...) ;
- en voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.
- Se protéger la tête avec les bras.
- Ne pas allumer de flamme.

APRÈS

- Sortir des bâtiments et ne pas se mettre sous, ou à côté, des fils électriques et de ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, bâtiments,...) ;
- Couper l'eau, l'électricité et le gaz : en cas de fuite ouvrir les fenêtres et les portes, se sauver et prévenir les autorités.
- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.